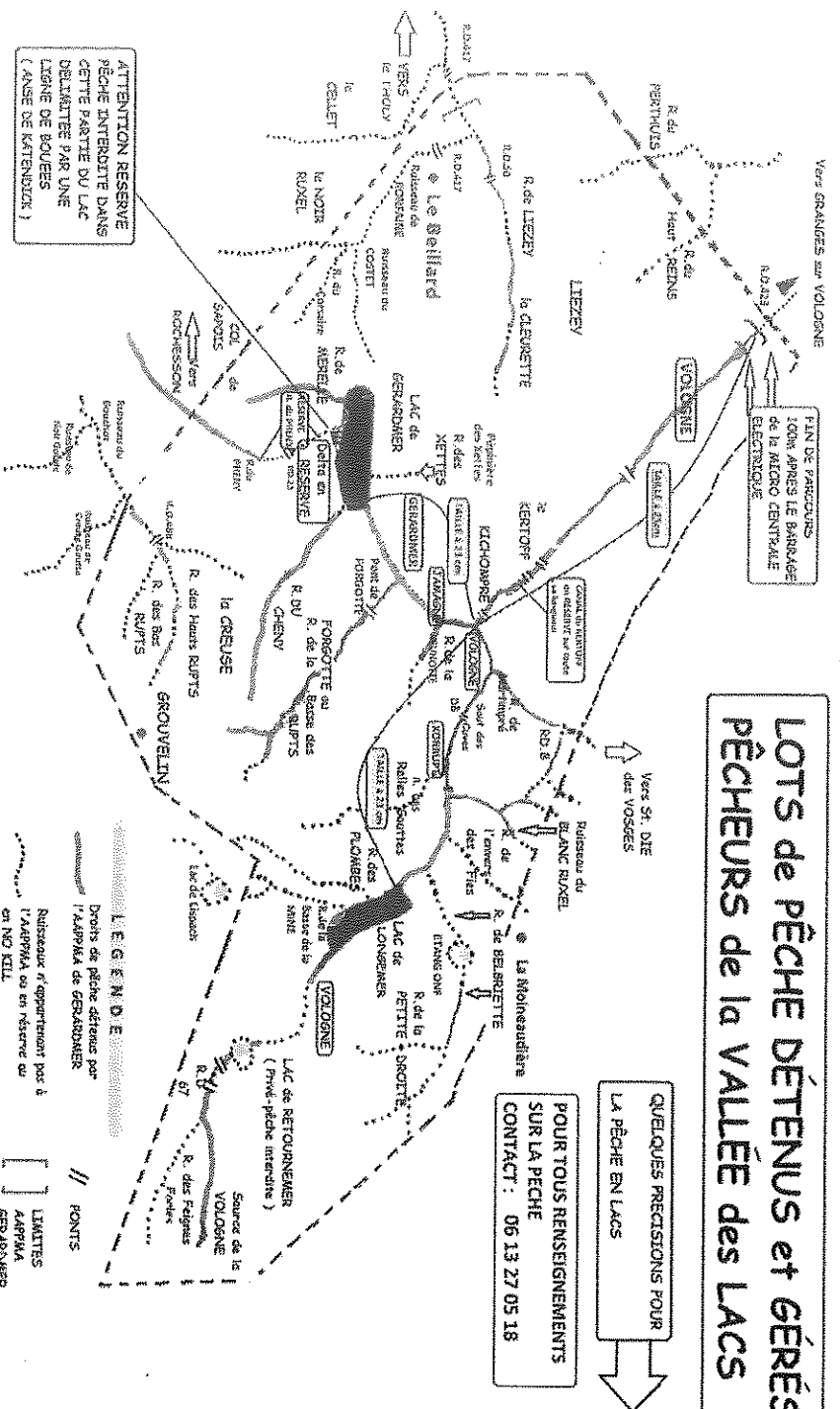


# LOTS de PÊCHE DÉTENUIS et GÉRÉS par l'AAPPMA des PÊCHEURS de la VALLÉE des LACS

2024



QUELQUES PRÉCISIONS POUR LA PÊCHE EN LACS

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS SUR LA PÊCHE CONTACT : 06 13 27 05 18

LAC DE GERARDMER :	superficie	long mail	large mail	prof mail	altitude
	115 ha	2020m	750m	36m	680m
LAC DE LONGEMER :	75 ha	1890m	580m	34m	736m

- Espèces de poissons présentes et tailles minimales de capture et nb. mail de capture/jour
- SALMONIDES : 6 par jour tous salmonides confondus
  - TRuite FARIO DE LAC : 30cm
  - TRuite ARC EN CIEL : 30cm
  - CORÈGONE : 30cm
  - SKANBRE : 50 cm
  - BROCHET : 60cm
  - PERCHE : 60cm
  - CARPE (pêche de nuit interdite)
  - GARONN : 60cm
  - CHERVINE : 60cm
  - TACHÉ : 60cm
- INTERDIT :** Interdiction de marcher dans l'eau en pêchant les cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie de l'ouverture de la truite à l'ouverture spécifique de l'ambre commun (en général le 3<sup>ème</sup> samedi de mai)

LA PÊCHE EN FLOAT TUBE OU EN BARQUE EST AUTONISÉE SUR LES LACS LA PROPULSION AVEC UN MOTEUR THERMIQUE ( essence ) EST FORMELLEMENT INTERDITE

SI LE LAC DE GERARDMER LA NAVIGATION EN BARQUE EST ASSUJETTE A L'ACQUISITION D'UN TITRE "DROIT DE NAVIGATION" EN MAIRIE A APPOSER SUR L'EMBARCATION

LES LACS, RIVIERES ET RUISSEAUX SONT TOUTS CLASSÉS 1<sup>ère</sup> CATEGORIE PISCICOLE DU DOMAINE PRIVÉ ET DONC LE BROT DE PÊCHE N'EST POSSIBLE QU'AUX DÉTENUIS D'UN PERMIS DE PÊCHE OBLIGATOIRE DE L'AAPPMA DE GERARDMER

**PRÉSENCE OBLIGATOIRE A BORD DE LA BARQUE OU DU FLOAT TUBE D'UN GILLET D'EAU À LA FLOTTAISON HOMOLOGUÉE PAR PÊCHEUR, RESERVE DE P.V. PAR LA BRIGADE RIVALE** (voir date d'actualisation de la notice)

NOUS AVONS ENCORE DANS LES HAUTES VOSGES DES LACS ET RIVIERES EN BON ETAT MAIS A L'EQUILIBRE TRÈS FAIBLE. ALORS RESPECTEZ LA NATURE ! ne laissez pas de déchets sur vos lieux de pêche ! SIGNEZ TOUTE POLLUTION CONSTATÉE.

RESPECTEZ LES TERRAINS PRIVÉS QUE POUVEZ ÊTRE ANIMÉS A TRAVERSER. SORTEZ COURTOIS ENVERS LES AUTRES PÊCHEURS, RESPECTEZ LES TAILLES DE CAPTURE ET LES QUANTITÉS AUTORISÉES

ATTENTION RESERVE PÊCHE INTERDITE DANS CETTE PARTIE DU LAC DELIMITÉE PAR UNE LIGNE DE BOUÉES ( ANSE DE KATENDIOLZ )

### TAILLES MINIMUM DE CAPTURE DES TRUITES EN RUISSEAU

VOLOGNE depuis sa confluence avec la TALKAGNE (Kichamps) jusqu'à la fin de parcourir vers GRANGES sur VOLOGNE (100m après le barrage de la micro centrale VOLOGNE depuis sa sortie du lac de LONGEMER jusqu'à sa confluence avec la TALKAGNE à Kichamps)

TALKAGNE depuis sa sortie de lac de GERARDMER jusqu'à sa confluence avec la VOLOGNE à Kichamps

VOLOGNE avant le lac de LONGEMER et tous les autres ruisseaux

ÉPÉRIEL des RESERVES DE PÊCHE	2024
CAVAL DE NERVOUX (lacs de Longemer)	
ASSOCIATION DU PAYSAN (lacs de Longemer)	
ASSÉ DE NERVOUX sur le Lac de GERARDMER (lacs de Longemer)	

Points de pêche délimités par l'AAPPMA ou en réserve au NO KILL

LIMITES AAPPMA GERARDMER